

Commission de la recherche de l'université de Poitiers

Composition à compter du 18 décembre 2024

Le vice-président recherche, Président de la Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté électoral n°2024-10-17-03 du 17 octobre 2024 portant proclamation des résultats pour les élections à la Commission de la recherche du Conseil académique ;
- Vu la délibération n°CR-26-11-2024-01 de la Commission de la recherche de l'université de Poitiers en date du 26 novembre 2024 portant élection de la personnalité extérieure désignée après appel public à candidatures dans la catégorie 2 – Représentant d'association, d'établissement public local d'enseignement, de grands services publics ou un enseignant-chercheur d'autres établissements publics locaux d'enseignement ;
- Vu la délibération n°CR-26-11-2024-02 de la Commission de la recherche de l'université de Poitiers en date du 26 novembre 2024 portant élection de la personnalité extérieure désignée après appel public à candidatures dans la catégorie 3 – Personnalité qualifiée, qui peut être un enseignant-chercheur d'un autre établissement public local d'enseignement, c'est-à-dire désignée à titre personnel par la Commission de la recherche ;
- Vu la délibération n°CR-09-12-2024-01 de la Commission de la recherche de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité sur la proposition de désignation de Philippe CARRÉ au titre de vice-président de la recherche ;
- Vu la délibération n°CA-11-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 11 décembre 2024 portant élection de Philippe CARRÉ, vice-président recherche, président de la Commission de la recherche ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège 1

Article 1.1 : Secteur 1 – 2 sièges

Monsieur LAGRANGE Philippe
Madame NIVOIX Sophie

Article 1.2 : Secteur 2 – 3 sièges

Madame FERRE Gaëlle
Madame GOUTAUDIER Nelly
Monsieur ZARIFIAN Julien

Article 1.3 : Secteur 3 – 7 sièges

Madame BRAQUART-VARNIER Christine
Monsieur BRUNETIERE Noël
Monsieur CAUET Sébastien
Madame DE OLIVEIRA VIGIER Karine
Monsieur GERVAIS Yves
Madame PETCU Madalina
Madame THIRIET Nathalie

Article 1.4 : Secteur 4 – 4 sièges

Madame FAVOT-LAFORGE Laure
Monsieur GUILLEVIN Rémy
Madame KARAYAN-TAPON Lucie
Monsieur SAULNIER Pierre-Jean

Article 2 : Collège 2

Article 2.1 : Secteur 1 – 1 siège

Madame BERRY Elsa

Article 2.1 : Secteurs 2 & 4 – 1 siège

Madame BOSKOVIC Sanja

Article 2.3 : Secteur 3 – 2 sièges

Monsieur COMBEAU Pierre
Monsieur TEYCHENE Benoit

Article 3 : Collège 3

Article 3.1 : Secteur 1 – 1 siège

Madame MICHELET Karine

Article 3.2 : Secteur 2 – 2 sièges

Madame JOLLET Anne
Madame MOIOLI Aurélie

Article 3.3 : Secteur 3 – 2 sièges

Monsieur FLAGEUL Cédric
Madame DELPECH Nathalie

Article 3.4 : Secteur 4 – 1 siège

Madame BON Delphine

Article 4 : Collège 4 – 1 siège

Monsieur MARTIN Pascal

Article 5 : Collège 5 – 3 sièges

Monsieur CHESNET David
Madame CRAPART Stéphanie
Monsieur LAFOREST Claude

Article 6 : Collège 6 – 2 sièges

Madame DEMANGEAU Karine
Monsieur BOUCHET Samuel

Article 7 : Collège Usagers

Article 7.1 : Secteur 1 – 1 siège

Titulaire
Vacance de siège

Suppléant

Article 7.2 : Secteur 2 – 1 siège

Madame Titulaire
LENEVEZ Laureline

Monsieur Suppléant
RAMSAMY Guillaume

Article 7.3 : Secteur 3 – 1 siège

Monsieur Titulaire
FRANCISCO Victor

Madame Suppléant
LORCERY Alison

Article 7.4 : Secteur 4 – 1 siège

Titulaire
Vacance de siège

Suppléant

Article 8 : Collège personnalités extérieures

Madame	GIONNET Karine	Représentant d'association, d'établissement public local d'enseignement, de grands services publics, ou un enseignant-chercheur d'autres d'établissement public local d'enseignement
Monsieur	Vacance de siège	Représentant du monde socio-économique
Madame	DAGICOUR Ombelyne	Représentant d'une collectivité territoriale
Monsieur	VANOUDHEUSDEN Romain	Personnalité qualifiée, désignée à titre personnel par la CR

Article 9 : Présidence de la Commission de la recherche

La Commission de la recherche est présidée par le vice-président recherche, Philippe CARRÉ.

Article 10 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 18 décembre 2024

Le vice-président recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Philippe CARRÉ

